



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Le 2 novembre 2018

À une séance régulière du Conseil d'administration de la Régie incendie des Monts, tenue dans la salle du caucus située au 50, rue Saint-Joseph, le 1^{er} novembre 2018 à quinze heures (15h00), et suivant les formalités prescrites par cette corporation, à laquelle étaient présents :

Messieurs Denis Chalifoux, président, Richard Forget, vice-président, Sébastien Lajoie, directeur et secrétaire-trésorier, Carl De Montigny, Michel Bazinet, et madame Anne Guylaine Legault, membres.

Était également présent : monsieur Daniel Charette, membre substitut

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2018
3. Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir
4. Comptes à payer
5. Disposition d'équipements excédentaires – Centre de services partagés du Québec
6. Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – Modification de la résolution numéro 2018-09-90
7. Fin du lien d'emploi – Patrice Choquette
8. Fin de la période d'essai – Technicienne en prévention incendie
9. Programmes de santé spécifiques aux établissements - Dépôt de documents et autorisation de signature
10. Période de questions d'ordre général
11. Levée de l'assemblée

Ouverture de la séance

2018-11-93

Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE

les membres du conseil d'administration ont tous reçu, un projet d'ordre du jour de la présente séance de l'assemblée;

CONSIDÉRANT QUE

les membres de l'assemblée ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres :

QUE le conseil d'administration de la Régie Incendie des Monts accepte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

2018-11-94

Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE

le directeur a remis une copie de ce procès-verbal au plus tard la veille de la séance à laquelle il doit être approuvé et qu'en conséquent il est dispensé d'en faire la lecture;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le procès-verbal de l'assemblée du 4 octobre 2018.

ADOPTÉE

2018-11-95

Dépôt du rapport budgétaire – Comptes à recevoir

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve le dépôt du rapport budgétaire au 22 octobre 2018.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-11-96

Comptes à payer

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts approuve les comptes à payer au 22 octobre 2018, avec le retrait du compte suivant:

Fournisseur	Date	Facture	Montant
Fer et Métal Ste-Agathe	2018-10-09	81635	56.90\$

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-11-97

Disposition d'équipements excédentaires – Centre de services partagés du Québec

CONSIDÉRANT QUE

la Régie a signé une entente avec le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres, pour la fourniture de services spécialisés pour la gestion des biens excédentaires ;

CONSIDÉRANT QUE

la Régie désire se départir de deux (2) véhicules incendie ;



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Il est proposé par Michel Bazinet, membre

appuyé par Anne Guylaine Legault, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- ❖ autorise la vente des véhicules incendie mentionnés dans l'annexe A ci-jointe faisant partie intégrante de la présente résolution, par l'entremise du CSPQ – Gestion et disposition des biens, organisme responsable d'appel d'offres.
- ❖ autorise le directeur à signer pour et au nom de la RIDM tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

ANNEXE A

Quantité	Description
1	Unité d'intervention Ford (modèle MHV) année 1991 N° de série : 1FDMF62J2MVA38150
1	Autopompe-citerne Tibot (modèle Pemfa) année 1994 N° de série : 1P1F112B6RA094011

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-11-98

Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires – Modification de la résolution numéro 2018-09-90

CONSIDÉRANT QUE

le conseil a adopté une résolution donnant l'autorisation de présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC ;

CONSIDÉRANT QU'

il y a lieu de modifier l'annexe de cette résolution afin d'y ajouter la formation Désincarcération ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts modifie la résolution numéro 2018-09-90, adoptée lors de la séance du 6 septembre 2018, comme suit :

ANNEXE

Régie incendie des Monts							
Pompier	Auto-Sauvetage (HP)	Matières dangereuses Opération (HP)	Opérateur d'autopompe	Opérateur de véhicule d'élévation	Désincarcération	Officier non urbain	Autres
6	2	2	6	15	10	4	26



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-11-99

Fin du lien d'emploi – Patrice Choquette

CONSIDÉRANT QU'

en vertu de la convention collective de travail des pompiers de la RIDM, les pompiers qui ne participent pas à un minimum de 40% de présence pour l'ensemble de leur temps d'affectation obligatoire, perdent leur lien d'emploi ;

CONSIDÉRANT QUE

le taux de présence de monsieur Patrice Choquette est de 0% au dernier trimestre couvrant la période du 1^{er} juin au 31 août 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE

monsieur Patrice Choquette ne respecte pas le minimum de présence obligatoire et a reçu trois (3) avis écrits à cet effet ;

Il est proposé par Carl De Montigny, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts mette fin au lien d'emploi de l'employé de monsieur Patrice Choquette, en date du 1^{er} novembre 2018.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

2018-11-100

Fin de la période d'essai – Technicienne en prévention incendie

CONSIDÉRANT QUE

la technicienne en prévention incendie Moira Smith a terminé sa période d'essai d'une durée de six (6) mois ;

CONSIDÉRANT

les recommandations du directeur ;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Richard Forget, vice-président

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts confirme le statut de technicienne en prévention incendie de madame Moira Smith, le tout effectif à compter du 5 avril 2018.

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE



No de résolution
ou annotation

2018-11-101

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

Programmes de santé spécifiques aux établissements - Dépôt de documents et autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE

le programme de santé spécifique aux établissements (PSSE) élaboré et mis en application par l'équipe de santé au travail (SAT), en collaboration avec l'employeur et les travailleurs, fait partie du programme de prévention tel que prescrit par la *Loi sur la santé et sécurité du travail* (LSST) ;

CONSIDÉRANT QUE

le réseau de santé publique en santé au travail (RSPSAT), de concert avec ses partenaires, par l'intermédiaire de ses équipes en santé au travail et conformément aux mandats légaux que lui confie la LSST, accompagne les employeurs et les travailleurs des milieux de travail pour qu'ils puissent assumer leurs obligations en matière de prévention des maladies professionnelles ;

CONSIDÉRANT QUE

la démarche du réseau, axée sur une approche préventive, soutient l'employeur par l'évaluation des risques présents dans le milieu de travail, l'information sur les effets à la santé, la mise en place d'activités de surveillance médicale et environnementale pertinentes, la mise en place d'un service adéquat sur l'organisation minimale de premiers secours et premiers soins, ainsi que le soutien quant au contrôle ou à l'élimination des risques ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire de nommer un responsable des établissements et du comité de santé et sécurité au travail;

Il est proposé par Anne Guylaine Legault, membre

appuyé par Michel Bazinet, membre

et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil d'administration de la Régie incendie des Monts :

- ❖ nomme monsieur Patrick Tremblay comme responsable des établissements et du comité de santé et sécurité au travail.
- ❖ autorise monsieur Patrick Tremblay à signer pour et au nom de la RIDM, les programmes de santé spécifiques aux établissements, pour les établissements cités à l'annexe ci-jointe.

ANNEXE

N° d'établissement	Adresse de l'établissement
610 669 918	129, croissant des Trois-Lacs Lantier (Québec) J0T 1V0
610 669 927	2112, chemin des Hauteurs Sainte-Lucie-des-Laurentides (Québec) J0T 2J0
610 669 909	4, rue Albert-Bergeron Sainte-Agathe-des-Monts (Québec) J8C 2L5
610 669 936	1365, rue de la Sapinière Val-David (Québec) J0T 2N0
610 669 945	6528, rue Morin Val-Morin (Québec) J0T 2R0



No de résolution
ou annotation

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION RÉGIE INCENDIE DES MONTS

QUE le conseil d'administration autorise Denis Chalifoux, président et Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier, à signer la présente résolution.

ADOPTÉE

Période de questions d'ordre général

2018-11-102

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Richard Forget, vice-président, appuyé par Carl De Montigny, membre et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 15h01.


Denis Chalifoux, président


Sébastien Lajoie, secrétaire-trésorier